

Emploi

L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) a globalement augmenté de 95 000 en 1995. Il a toutefois ralenti en cours d'année et a diminué dès le quatrième trimestre de 0,3%. Dans le prolongement de cette tendance à la baisse, l'emploi s'est encore réduit d'environ 15 000 au cours de l'année 1996. Cette légère diminution (-0,1% en glissement annuel 1996) résulte d'un profil infra-annuel assez contrasté : après avoir peu varié au cours des deux premiers trimestres, l'emploi a baissé de 0,2% au troisième puis s'est légèrement redressé au quatrième (+0,1%).

La croissance soutenue des effectifs du secteur tertiaire marchand n'a pas suffi à compenser la forte baisse au cours de l'année 1996 dans l'industrie manufacturière et, plus encore, dans le secteur du bâtiment.

La reprise plus rapide que prévue de l'emploi au quatrième trimestre peut être la conséquence de deux phénomènes vraisemblablement liés : de courts délais d'ajustement de l'emploi à la production et une croissance plus riche en emplois. Ce contenu plus élevé en emplois de la croissance tient sans doute à la modération des coûts salariaux, favorisée par les allégements de charge, et à la réduction de la durée du travail, en particulier sous la forme de temps partiel. La proportion des salariés à temps partiel a ainsi continué à progresser en 1996 à des rythmes proches de ceux observés ces dernières années (+0,6 point). En revanche, les emplois aidés dans le secteur marchand ont été un peu moins nombreux qu'en 1995, mais les contrats en alternance se sont maintenus au niveau de l'année antérieure et les autres mesures ont été plus actives. Ainsi, le nombre de nouveaux bénéficiaires de Contrats Initiative Emploi

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

| | Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS | | | | | Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS | | | Niveaux en fin d'année en milliers - Bruts | | |
|--|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|------------|-------------|---|--------------|--------------|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | |
| Salariés des secteurs marchands non agricoles | 0,7 | -0,1 | 0,0 | -0,1 | 0,2 | 1,1 | 0,6 | -0,1 | 14467 | 14562 | 14548 |
| Industrie (y compris BGCA) | 0,1 | -0,8 | -1,3 | -1,2 | -0,7 | -0,5 | -0,6 | -2,4 | 5413 | 5380 | 5249 |
| Industries agro-alimentaires | -0,5 | 0,1 | -0,6 | 0,1 | -0,3 | -0,7 | -0,5 | -0,4 | 526 | 523 | 521 |
| Énergie | -0,5 | -0,2 | -0,5 | -0,3 | -0,4 | 0,5 | -0,7 | -0,8 | 249 | 247 | 245 |
| Bâtiment-génie civil et agricole | -0,3 | -1,8 | -2,4 | -2,7 | -1,5 | 0,5 | -2,0 | -5,0 | 1182 | 1158 | 1100 |
| Industrie manufacturière | 0,5 | -0,6 | -1,1 | -0,9 | -0,5 | -0,8 | -0,1 | -2,0 | 3456 | 3452 | 3383 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | | | | |
| <i>Biens intermédiaires</i> | 0,9 | -0,5 | -0,9 | -0,7 | -0,4 | -0,6 | 0,4 | -1,6 | 1100 | 1105 | 1088 |
| <i>Biens d'équipement</i> | 0,5 | -0,2 | -0,7 | -1,1 | -0,5 | 0,0 | 0,2 | -1,8 | 1035 | 1037 | 1019 |
| <i>Automobile</i> | 0,8 | 0,3 | -0,9 | -0,7 | -0,7 | -2,1 | 1,1 | -1,7 | 327 | 331 | 325 |
| <i>Biens de consommation</i> | -0,2 | -1,3 | -1,7 | -1,1 | -0,4 | -1,4 | -1,5 | -2,8 | 994 | 979 | 952 |
| Tertiaire marchand | 1,1 | 0,3 | 0,8 | 0,5 | 0,7 | 2,1 | 1,4 | 1,3 | 9054 | 9182 | 9299 |
| <i>dont :</i> | | | | | | | | | | | |
| <i>Commerces</i> | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,3 | 0,6 | 0,9 | 1,1 | 0,9 | 2182 | 2206 | 2227 |
| <i>Transports-télécom.</i> | 0,3 | 0,6 | 0,5 | -0,5 | 0,0 | -0,1 | 0,9 | 0,0 | 1354 | 1366 | 1366 |
| <i>Services marchands (y compris intérim)</i> | 1,6 | 0,3 | 1,1 | 1,2 | 1,1 | 3,5 | 1,9 | 2,3 | 4832 | 4927 | 5038 |
| <i>Banques-assurances</i> | 0,1 | -0,7 | -0,8 | -1,5 | -0,4 | 0,4 | -0,6 | -2,3 | 687 | 683 | 667 |
| Tertiaire non marchand (y compris CES) | | | | | | 1,7 | 1,6 | 0,1 | 4754 | 4833 | 4838 |
| EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés) | | | | | | 0,9 | 0,6 | -0,4 | 22058 | 22192 | 22107 |

Prévision

(CIE) a quasiment doublé en 1996, même si l'importance de ce dispositif a diminué en cours d'année, du fait de la redéfinition de ses conditions d'attribution.

Une dégradation qui devrait s'atténuer dans l'industrie manufacturière

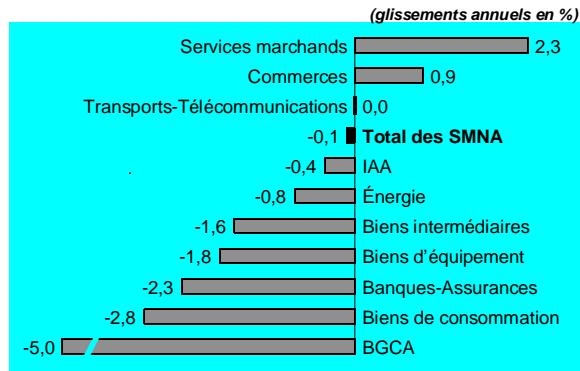
Dans l'industrie manufacturière, les effectifs salariés, affectés par la dégradation des perspectives d'activité, n'ont cessé de se réduire depuis la mi-1995. La réduction s'est amplifiée au cours de l'année 1996 : le glissement annuel a atteint -2,0% en fin d'année, ce qui correspond à près de 70 000 destructions nettes d'emplois salariés. Les anticipations des industriels en matière d'emplois, exprimées lors des enquêtes de conjoncture, témoignent d'une amélioration en janvier, cohérente avec la progression des perspectives d'activité. L'industrie manufacturière perdrait des emplois à un rythme moins élevé au premier semestre de 1997.

Les effectifs se sont sensiblement réduits en 1996 dans l'industrie des biens d'équipement (hors automobile) (-1,8% en glissement annuel), qui a bénéficié d'exportations dynamiques, notamment pour sa partie aéronautique, mais a souffert du repli des investissements. La branche automobile, qui a perdu des parts du marché intérieur, n'a pas pu bénéficier pleinement de la demande élevée qui lui était adressée. Elle a été déstructrice nette d'emploi en 1996 (-1,7% en glissement annuel), après une année 1995 pendant laquelle ses effectifs avaient vivement progressé. Dans le secteur des biens intermédiaires, traditionnellement plus affecté par les variations cycliques, la production a baissé en 1996. L'activité de cette branche, qui avait reculé fin 1995, a toutefois progressivement retrouvé de son dynamisme en cours d'année. Les effectifs ont suivi, avec retard, ce mouvement : leur réduction, entamée au second semestre de 1995, s'est amplifiée au premier semestre de 1996 avant de ralentir au second. Enfin, l'industrie des biens de consommation, dont la production a quasiment stagné en 1996, a perdu encore davantage d'emplois qu'en 1995.

Un nouveau recul dans le bâtiment

Les effectifs du «Bâtiment-génie civil et agricole», ont diminué, en 1996, à un rythme plus rapide que l'année passée. Ils se sont contractés de plus de 55 000, soit une baisse de 5,0% en glissement annuel. Cette nouvelle dégradation de l'emploi est à mettre en relation avec le repli de l'activité dans ce secteur, qui s'est manifesté aussi bien pour les activités du Bâtiment que pour celles de Travaux publics. Les perspectives d'activité restaient moroses en début d'année : en particulier, le dynamisme des ventes de logements tarde à se traduire par une reprise des mises en chantier. Le secteur continuerait à perdre des emplois au premier semestre de 1997.

Évolution de l'emploi salarié dans les SMNA au cours de l'année 1996



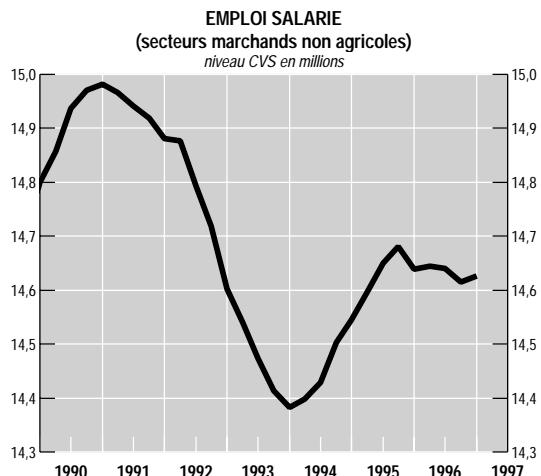
Le tertiaire marchand continue d'être créateur d'emplois

Après deux années de quasi-stabilisation, le tertiaire marchand avait vu ses effectifs croître de 2,1% en 1994, puis de 1,4% en 1995. Le rythme de création d'emplois en 1996 aurait été voisin de celui observé en 1995 (1,3%) : l'emploi salarié dans le secteur tertiaire marchand a progressé d'environ 115 000. Ces créations nettes d'emploi ont concerné dans une large mesure des emplois à temps partiel : entre le début et la fin de l'année 1996, la proportion de salariés à temps partiel a progressé de près d'un point, contre 0,6 point de progression en 1994 et 1995.

Les évolutions d'effectifs ont été différentes selon les secteurs : les effectifs ont progressé dans les services aux ménages (+2,4%), ainsi que les services aux entreprises (+2,6%, y compris les intérimaires conventionnellement comptabilisés dans ce secteur) et, à un degré moindre, le commerce (+0,9%). Ces secteurs ont bénéficié de la bonne tenue de la consommation des ménages, plus spécialement dynamique en début d'année, relayée par la suite par le raffermissement de l'activité industrielle. En revanche, les effectifs du secteur des transports et télécommunications ont stagné, tandis que les banques et assurances enregistraient des destructions d'emplois. Il faut rappeler la fragilité particulière des premières estimations pour le secteur des services et des commerces : celui-ci est en effet constitué d'un nombre important de petits établissements, qui ne sont pas couverts par la statistique infra-annuelle.

Dans le tertiaire non marchand, la forte croissance des effectifs sur l'année 1995 (+78 000) s'expliquait d'une part par le développement très rapide des emplois domestiques⁽¹⁾, qui avaient pu être stimulés par la mise en place du chèque emploi-service en fin d'année 1994, et d'autre part, dans une moindre mesure, par la progression du nombre d'emplois aidés. En 1996, les emplois domestiques auraient continué à progresser, mais à un rythme moins élevé. Au contraire, le nombre d'emplois aidés a diminué : au total, le nombre de bénéficiaires de Contrats Emploi Solidarité, de Contrats Emplois Con-

(1) Classés conventionnellement dans le secteur non marchand, poste T38 de la NAP (Nomenclature d'Activités et de Produits).



solidés ou de Contrats Ville s'est réduit de l'ordre de 25 000. Finalement, l'emploi a quasiment stagné dans le tertiaire non marchand.

Le nombre des non-salariés avait continué de chuter en 1994 et en 1995 : la baisse avait été l'ordre de 50 000 pour chacune des deux années. En 1996, la réduction de l'emploi non salarié se serait amplifiée, notamment dans le secteur de la construction affecté par la faiblesse de son activité. Au total, la réduction de l'emploi non salarié serait proche de 75 000 en glissement sur l'année 1996.

Après trois années de diminution, l'emploi total avait augmenté de 0,9% en 1994, ce qui correspondait à plus de 190 000 créations nettes d'emplois. En raison du ralentissement de l'activité économique depuis la mi-1995, l'emploi total avait ralenti en 1995, à 0,6% en glissement annuel, soit environ 130 000 postes de travail supplémentaires. Le redressement de l'activité observé en cours d'année 1996 n'aurait pas suffi à enrayer la baisse de l'emploi total, qui atteindrait 0,4% en glissement annuel, soit environ 85 000 destructions nettes d'emplois.

Hausse modérée de l'emploi au début de 1997

Des signes encourageants sont apparus en cours d'année 1996. Le recours au chômage partiel, qui avait peu évolué entre avril et octobre 1996, avec une moyenne mensuelle de 900 000 journées indemnisables, a été légèrement moins fréquent au cours du quatrième trimestre de 1996 (environ -10%). Cette tendance s'est accentuée au cours du mois de janvier 1997 (-14% en données CVS). Par ailleurs, le secteur de l'intérim, dont les effectifs se sont stabilisés au troisième trimestre de 1996, a été créateur d'emploi au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, selon les informations actuellement disponibles, le nombre d'intérimaires se serait accru d'environ 10%.

Cette légère croissance de l'emploi salarié au dernier trimestre de 1996 se prolongerait, sans accélération notable, au premier semestre de 1997. Elle se traduirait par une hausse de 0,2% de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles, cohérente avec le redémarrage progressif de l'activité depuis la mi-1996. Ceci correspondrait à environ 30 000 créations nettes d'emploi d'ici à la fin du mois de juin 1997. Cette croissance résulterait d'une moindre dégradation de l'emploi dans l'industrie manufacturière et dans le secteur du «Bâtiment-génie civil et agricole», dont l'activité pourrait très progressivement s'améliorer. L'augmentation de l'emploi serait importante dans le tertiaire marchand, en particulier dans l'intérim. En effet, compte tenu des rythmes encore modérés de progression de l'activité, le recours à des emplois temporaires (intérimaires et Contrats à Durée Déterminée) plutôt qu'à des embauches à durée indéterminée devrait s'intensifier. Par ailleurs, la tendance à l'augmentation du temps partiel devrait se prolonger et les allégements de charge continuerait à exercer leurs effets différenciés. ■

Chômage

Poursuivant le mouvement de hausse entamé à la mi-1995, le nombre de chômeurs au sens du BIT a progressé de 9% en 1996 (+273 000), pour atteindre 3 248 000 en fin d'année 1996. Le taux de chômage s'élevait à 12,7% de la population active en décembre 1996, contre 11,7% un an auparavant. Cette progression a toutefois ralenti en cours d'année.

Une progression plus marquée pour les hommes et pour les jeunes

En 1996, l'augmentation du chômage a davantage touché les hommes que les femmes et davantage les plus jeunes que les plus âgés. Le taux de chômage des hommes reste néanmoins inférieur à celui des femmes : 11,1% pour les premiers contre 14,6% pour les seconds en décembre.

Le taux de chômage a progressé plus nettement pour les personnes de moins de 25 ans : il a gagné 1,3 point entre janvier et décembre 1996, pour atteindre 24,8% à la fin de 1996. Dans le même temps, la progression du taux de chômage a été de 0,8 point pour les personnes de 25 à 49 ans et de 0,5 pour les plus de 50 ans. Les hommes de moins de 25 ans ont été tout particulièrement touchés par la progression du chômage : leur taux de chômage augmente de 1,7 point entre janvier et décembre 1996 contre 0,7 point pour les femmes du même âge. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la situation plus défavorable des jeunes hommes sur le marché du travail.

Les jeunes, plus souvent employés dans le cadre de contrats temporaires, auraient subi davantage que leurs aînés les effets de la perte de dynamisme de l'activité. Les inscriptions à l'ANPE consécutives à une fin de CDD ou de mission d'intérim ont en effet fortement progressé entre l'été 1995 et l'été 1996, pour les hommes et pour les femmes.

Les jeunes hommes ont toutefois pu être davantage affectés par la détérioration, depuis le troisième trimestre de 1995, de l'emploi dans l'industrie et dans le bâtiment, tandis que les jeunes femmes bénéficiaient de la progression de l'emploi dans le secteur tertiaire.

Enfin, la forte croissance du chômage des jeunes gens pourrait s'expliquer par l'augmentation des sorties du système éducatif. Ces sorties ont été beaucoup plus nombreuses qu'en 1995 et surtout qu'en 1994, ce que reflètent les flux de premières inscriptions à l'ANPE, qui ont augmenté de 9% entre 1995 et 1996 sur la période de juin à octobre, et davantage pour les hommes que pour les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le ralentissement de l'allongement de la scolarité, qui aurait été plus marqué ces deux dernières années pour les hommes que pour les femmes.

Le chômage de longue durée progresse de nouveau

En diminution du début de 1995 à l'été 1996, le nombre des demandeurs d'emploi avec plus d'un an d'ancienneté progresse à nouveau depuis août. L'augmentation

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

| | Niveaux en fin de période, CVS | | | | | | | | (En %) | | | |
|-----------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------|-------------|
| | 1995 | | | | 1996 | | | | 1997 | Moyennes annuelles | | |
| | 1 ^{er} T. | 2 ^e T. | 3 ^e T. | 4 ^e T. | 1 ^{er} T. | 2 ^e T. | 3 ^e T. | 4 ^e T. | 1 ^{er} S. | 1994 | 1995 | 1996 |
| Ensemble | 11,7 | 11,5 | 11,4 | 11,7 | 12,3 | 12,4 | 12,6 | 12,7 | 12,9 | 12,3 | 11,6 | 12,4 |
| Moins de 25 ans | 23,8 | 22,9 | 22,9 | 23,8 | 24,1 | 24,4 | 24,8 | 24,8 | | 24,4 | 23,3 | 24,3 |
| 25 à 49 ans | 10,7 | 10,5 | 10,5 | 10,7 | 11,3 | 11,4 | 11,6 | 11,7 | | 11,3 | 10,6 | 11,4 |
| 50 ans et plus | 8,2 | 8,1 | 8,1 | 8,3 | 9,1 | 9,1 | 9,3 | 9,3 | | 8,1 | 8,2 | 9,1 |

 Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 1996.

est particulièrement forte pour les demandeurs qui sont inscrits à l'Agence depuis un à deux ans. Les effectifs de chômeurs inscrits depuis plus de deux ans continuent en revanche de diminuer.

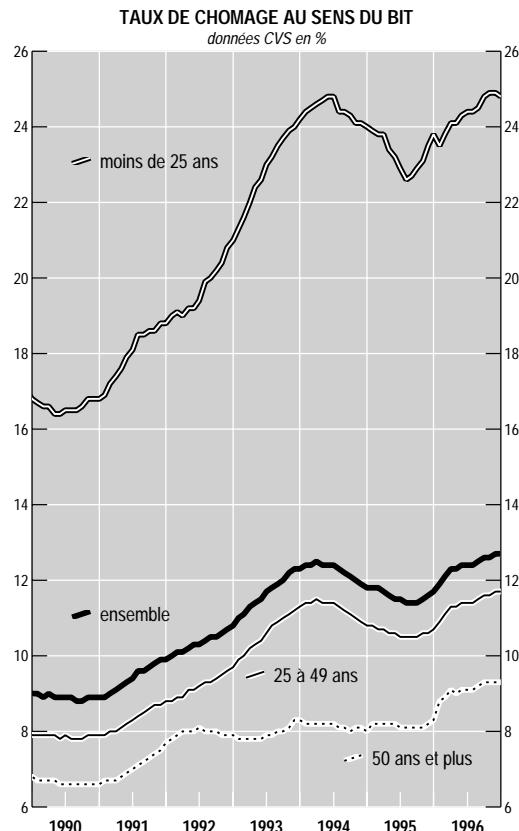
Ces différences selon l'ancienneté sont en partie liées aux effets décalés de l'accélération des inscriptions à l'ANPE à partir de l'été 1995. Par ailleurs, les demandeurs inscrits depuis plus de deux ans ont bénéficié d'efforts particuliers, dans le cadre du contrat de progrès de l'ANPE qui prévoyait notamment le «traitement curatif» du chômage de très longue durée. Enfin, le recentrage du CIE sur ces catégories de chômeurs a pu contribuer à ces évolutions : le CIE devient en effet plus spécialement destiné à favoriser l'emploi des chômeurs les plus en difficulté. Les catégories de population qui peuvent en bénéficier sont plus étroitement définies et, si les exonérations de charges sociales sont maintenues, le montant de la subvention versée à l'employeur devient variable selon les catégories de destinataires. Il devient nul pour les chômeurs ayant une ancienneté de 1 à 2 ans.

La politique de l'emploi a un peu infléchi la progression de la population active

En 1996, les dispositifs les plus actifs ont été les mesures d'accompagnement des restructurations et surtout, le nouveau dispositif de l'Allocation de Remplacement Pour l'Emploi (ARPE)⁽¹⁾. Néanmoins, les actions d'insertion et de formation se sont un peu repliées en 1996.

Par ailleurs, la hausse des licenciements économiques a entraîné une nette croissance des entrées en conventions de conversion. Les entrées en préretraites complètes (ASFNE) ou progressives (PRP) ont légèrement fléchi, tandis que les admissions à l'ARPE ont été nombreuses au cours de l'année 1996.

Les effets de la politique de l'emploi ont freiné la progression de la population active d'environ 27 000 en 1996. En 1996, l'augmentation tendancielle de la population active est estimée à 140 000 personnes⁽²⁾. L'effet le plus marqué des politiques de l'emploi par rapport à cette croissance tendancielle provient de la montée en charge de l'ARPE (+47 000 en 1996). En revanche, les actions de formation (-6 000) et surtout les dispositifs traditionnels de conversion ont diminué : le nombre de



bénéficiaires de l'ASFNE chute fortement (-24 000) du fait des sorties des personnes qui étaient entrées massivement dans les années 1992, 1993 et début 1994. Cette baisse n'est que partiellement compensée par la croissance des effectifs en conventions de conversion (+10 000 bénéficiaires).

Au total, la population active potentielle progresserait ainsi de 113 000 sur l'année 1996. Cette évolution est sensiblement inférieure à l'évolution observée de la population active, obtenue en additionnant l'emploi et le chômage (+169 000). Le défaut de bouclage s'élèverait donc provisoirement à +56 000 (voir tableau), chiffrage qui sera révisé à l'été lorsque seront connus les résultats de l'enquête Emploi de mars 1997.

Bouclage de la population active pour l'année 1996

(variation au cours de l'année, CVS, en milliers)

| | |
|--|------|
| (1) Emploi total (y.c. contingent) | -104 |
| (2) Chômage au sens BIT | +273 |
| (3) Population active observée = (1) + (2) | +169 |
| (4) Projection de population active tendancielle | +140 |
| (5) Effet des mesures de politique de l'emploi | -27 |
| (6) Population active potentielle = (4) + (5) | +113 |
| (7) Défaut de bouclage = (3) - (6) | +56 |

(1) Ce dispositif, entré en vigueur en octobre 1995, permet à des salariés d'entreprises privées âgés de 57 ans et demi de cesser leur activité par anticipation sous réserve de l'accord de leur employeur, s'ils ont cotisé à la retraite plus de 40 ans et à condition que leur départ soit compensé par des embauches de jeunes. L'ARPE est attribuée jusqu'au soixantième anniversaire de son bénéficiaire.

(2) Ces données sont issues des projections de population active que l'INSEE vient de réaliser en collaboration avec le Commissariat général au Plan, la DARES du Ministère du travail et la Direction de la Prévision (INSEE Résultats Emploi-Revenu n°115).

Le chômage atteindrait 12,9% à la fin du premier semestre

Au premier semestre de 1997, l'emploi retrouverait un rythme de croissance légèrement positif dans les secteurs marchands non agricoles (+0,2% en glissement semestriel). L'évolution de la politique de l'emploi tendrait à accentuer légèrement la progression spontanée de la population active : le nombre de nouveaux bénéficiaires de l'ARPE progresserait à un rythme sensiblement plus faible qu'en 1996, puisque le dispositif ne s'ouvrirait plus en 1997 qu'à une seule génération

(celle des personnes nées en 1939). Le nombre des stages de formation diminuerait, conformément aux objectifs budgétaires. Les dispositifs de conversion n'évoluerait pas sensiblement.

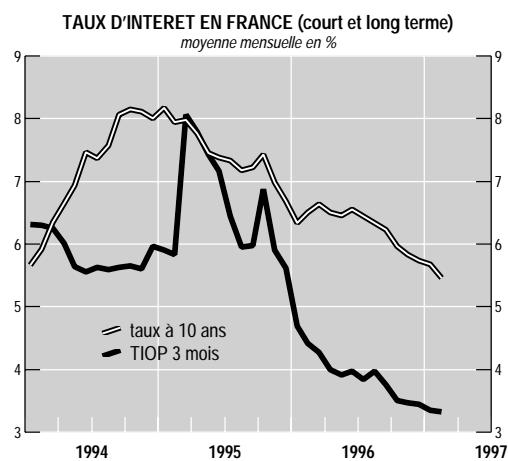
La réduction des effectifs du contingent s'accélérerait, dans le cadre de la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002. Au total, le chômage au sens du BIT continuerait à croître au premier semestre de 1997, en dépit du redémarrage de l'emploi : il atteindrait finalement 12,9% de la population active fin juin.■

Financement de l'économie

La détente marquée des taux d'intérêt de marché ...

En 1996, l'assouplissement de la politique monétaire entamé à la fin de 1995 s'est poursuivi et même accentué. En décembre 1996, le taux des appels d'offre se situait à 3,18%, contre 4,62% un an plus tôt (-1,44 point). Les taux de marché à court terme ont amplifié cette détente : le taux interbancaire offert à Paris à trois mois (TIOP 3 mois) a reculé de 2,18 points sur la même période. La baisse a été plus forte en début d'année (-1,65 point au premier semestre, 0,53 au second. Le niveau atteint fin 1995 était, il est vrai, marqué par le durcissement de la politique monétaire en octobre et novembre.

Le recul des taux d'intérêt à court terme a été plus fort en France qu'en Allemagne : l'écart de taux à trois mois est de 0,21 point en décembre 1996 contre 1,68 point un an plus tôt. Ce phénomène est à mettre en regard de l'appréciation du franc face au mark (près de 2% en glissement annuel en décembre 1996), qui a contribué à réduire la prime de risque sur les taux français. En moyenne sur l'année 1996, en termes réels (taux au jour le jour déflaté par le glissement annuel des prix à la consommation) le taux court s'établit 1,53%, soit le plus bas niveau observé depuis 1980.



Les rendements obligataires à long terme se sont également très nettement réduits (de 6,69% en décembre 1995 à 5,74% en décembre 1996). Un bref épisode de tension est intervenu en début d'année : le dynamisme de l'activité américaine avait nourri la crainte d'une résurgence des tensions inflationnistes et on a assisté à une montée des taux longs aux États-Unis. Toutefois, les rendements obligataires français ont été moins sensibles à cette hausse que les allemands : leur hausse entre janvier et mars s'est limitée à 0,30 point, contre 0,55 point en Allemagne (0,64 point aux États-Unis). De plus, sur l'ensemble de l'année, la détente des taux longs a été plus marquée en France qu'en Allemagne : le différentiel, défavorable à la France en décembre 1995 (0,62 point), s'est retourné depuis le mois de juin, pour se situer à -0,06 point en décembre.

Cette bonne performance tient en particulier à la forte hausse des placements des ménages en assurance-vie qui soutient les cours. Par ailleurs les non-résidents ayant réduit leurs avoirs en titres de la dette publique à long terme français (leur part est passée de plus de 20% en décembre 1995 à moins de 15% en septembre 1996), le marché obligataire se trouve désormais davantage isolé des tensions financières internationales. En termes réels, les taux longs ont poursuivi leur baisse entamée au second semestre de 1994 pour se rapprocher du niveau atteint à la fin de 1993. Ils sont inférieurs à leur niveau de la fin des années 80.

La baisse des taux d'intérêt a contribué en début d'année à un brusque retour à la hausse des marchés d'actions (+9,2% au premier trimestre après -3,9% au quatrième trimestre de 1995). Cette forte progression qui s'est poursuivie pendant le reste de l'année, à l'exception d'une période de repli passager au troisième trimestre a atteint plus de +25% en glissement annuel en décembre. En moyenne annuelle, les cours ont progressé de 15,2% après avoir baissé de 10,2% en 1995. Cette spectaculaire amélioration a contribué à un fort accroissement de la richesse financière des ménages et des entreprises (2 406,7 Mds de F sur les trois premiers trimestres de 1996, voir dossier page 28).

Le début de l'année 1997 confirme les tendances observées en 1996 : en février, le TIOP à trois mois s'est replié à 3,33% (contre 3,44% en décembre 1996) et le différentiel par rapport aux taux courts allemands, qui se situait à 0,21 point en décembre, s'est encore réduit pour atteindre 0,14 point en février. Les rendements obligataires ont également continué à se détendre (5,46% en février 1997 contre 5,74% en décembre

1996) et l'écart de taux long avec l'Allemagne est plus clairement favorable à la France (-0,11 point contre -0,06 point en décembre). Par ailleurs, le cours des actions a augmenté de 13,6% entre la fin décembre et la fin février.

...s'est largement répercutée sur le coût du crédit

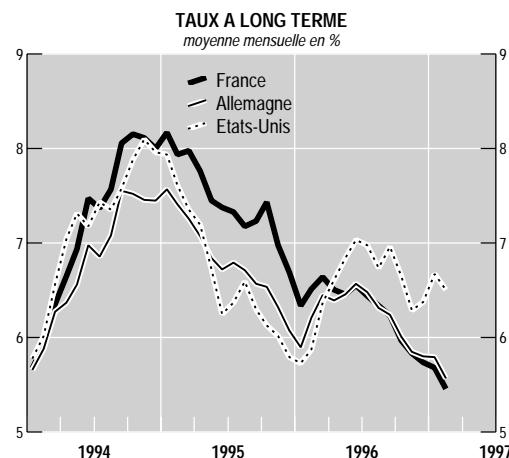
Selon l'enquête de trésorerie semestrielle réalisée par l'INSEE auprès des entreprises industrielles, le taux d'intérêt moyen facturé par les établissements de crédit pour les prêts d'une durée supérieure à deux ans s'est établi en moyenne annuelle à 5,65% en 1996, contre 7,65% en 1995. Le coût des crédits de trésorerie est passé de 7,3% en 1995 à 4,5% en 1996. Dans le même temps, le TIOP à trois mois s'est replié en moyenne annuelle de 2,65 points. Le profil infra-annuel du coût du crédit est parallèle à celui des taux de marché : le taux des crédits à moyen et long terme s'est réduit de 1,5 point entre le second semestre de 1995 et le premier semestre de 1996 puis de 0,5 point au second semestre de 1996. On observe le même profil pour les crédits de trésorerie. Le niveau atteint par le coût du crédit au second semestre est très bas. Il révèle probablement un recours accru aux emprunts à taux variables généralement indexés sur les taux courts.

La demande de crédit des ménages a repris sa progression

Les ménages ont conservé un comportement d'endettement prudent au cours du premier semestre. Leur encours de crédits bancaires a progressé d'environ 1% en glissement. Ils ont en revanche accentué au cours du second semestre leurs recours au crédit, dont le glissement annuel a atteint 2,7% en novembre 1996 (dernier chiffre disponible). Cette accélération est en fait essentiellement attribuable à la nette progression des crédits au troisième trimestre (+1,5%, soit 37,6 Mds de F), qui résulte d'une hausse assez soutenue des crédits à l'habitat (+1,2%), mais surtout d'une forte progression des crédits de trésorerie (+2,5%), sans doute attribuable à l'importance des achats d'automobiles à cette période. En revanche, les données disponibles pour le quatrième trimestre indiquent un ralentissement (+0,1% en octobre puis -0,2% en novembre), en ligne avec le tassement de la consommation à cette période, après les achats exceptionnels effectués avant le 30 septembre, date butoir pour bénéficier de la prime qualité automobile.

Les entreprises ont privilégié le financement désintermédiaire

La baisse des prêts accordés aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit s'est accentuée au cours de l'année (1,1% au premier semestre, puis 2,2% entre juin et novembre). En novembre (dernier point disponible), le glissement annuel se situait à -2,6%. La ventilation par types de crédits n'est disponible que jusqu'au troisième trimestre de 1996. Elle fait apparaître



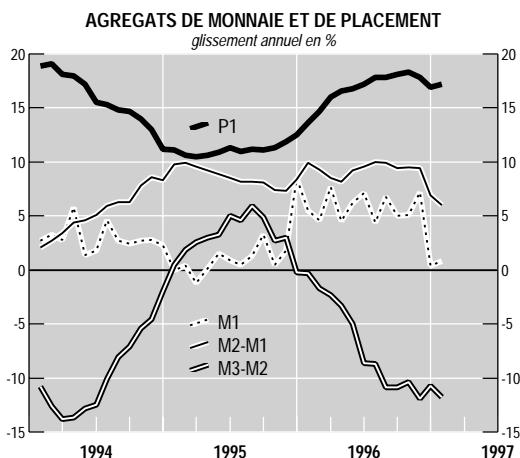
tre pour les crédits de trésorerie et pour les crédits destinés à l'investissement des évolutions parallèles : forte baisse au premier, très légère reprise au deuxième trimestre, puis de nouveau forte contraction au troisième. En glissement annuel, la baisse atteint 1,5% au troisième trimestre pour les crédits de trésorerie, et 2,5% pour les crédits d'investissement. En revanche, les créances douteuses brutes ont sensiblement reculé au troisième trimestre (-1,8% au troisième trimestre). Cette baisse peut s'expliquer par le désendettement global des entreprises, mais aussi probablement par l'amélioration de leur solvabilité.

Contrastant avec leur désendettement bancaire, le recours des entreprises au financement désintermédiaire s'est fortement accru tout au long de 1996. Le glissement annuel de leur encours de titres émis sur le marché monétaire (billets de trésorerie) a atteint 25,8% en novembre 1996 (contre -14% en novembre 1995). Cette forte progression peut s'expliquer par le souci de mieux profiter de la baisse des taux d'intérêt à court terme. La hausse de leurs financements obligataires apparaît en revanche plus modérée (+6,4% en novembre 1996 contre 0,0% un an plus tôt). Cette préférence pour l'endettement désintermédiaire à court terme peut s'expliquer aussi par le creusement de la courbe des taux (l'ampleur de la baisse des taux longs a été plus faible que celle des taux courts), et d'autre part par la faiblesse des projets d'investissement à long terme.

Au total, les entreprises ont toutefois continué à se désendetter : leur endettement intérieur total a baissé de 1,1% en glissement annuel en novembre. L'investissement n'a en effet que modérément progressé au cours de l'année (1,5%) dans un contexte de progression de l'épargne brute des entreprises qui leur permet d'accroître leur capacité d'autofinancement. Toutefois, en raison de la progression des financements désintermédiaires, le recul de l'EIT a légèrement ralenti en cours d'année (-0,6% entre juin et novembre, contre -0,8% entre décembre 1995 et juin 1996).

De fortes réallocations de placements ont marqué 1996

En début d'année, la forte baisse des taux à court terme, associée à la modification, dans un sens défavorable, du régime fiscal applicable aux OPCVM, ont entraîné un changement brutal de la hiérarchie entre les rémunérations réelles des différents produits d'épargne (*cf. dossier p.28*). Les agents non-financiers ont réduit très rapidement leurs encours en produits rémunérés à taux de marché de court terme. L'agrégat M3-M2 qui regroupe ces produits s'est replié de 11% au cours de l'année. Une partie des liquidités ainsi libérées s'est reportée sur les plans d'épargne-logement et les plans d'épargne populaire (regroupés dans l'agrégat P1), la rémunération de ce type de produit étant devenue très compétitive par rapport aux taux de marché (5,25% pour les PEL ouverts après février 1994) : l'agrégat P1 a progressé en glissement annuel de 23,7% en décembre 1996. En revanche, l'abaissement d'un point de la rémunération du livret A n'a eu qu'un impact négatif transitoire (en début d'année), sur l'évolution de M2-M1, dont le rythme de progression en glissement annuel s'est maintenu autour de 10% sur l'ensemble de l'année. Ce rythme toujours soutenu s'explique par la montée en puissance du livret jeune qui a partiellement compensé la baisse des encours de livrets A, et surtout par la progression des livrets d'épargne populaire. Enfin, M1 a conservé un niveau élevé par rapport à 1995,



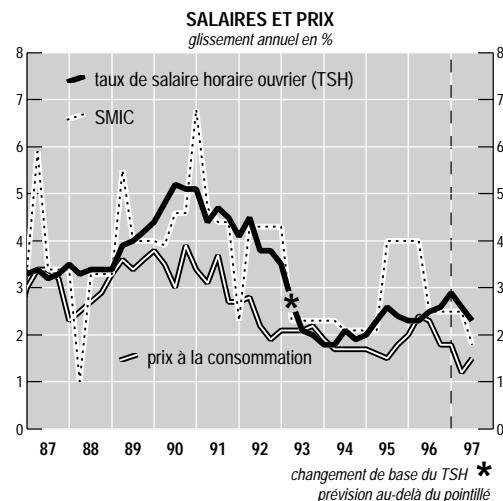
après sa forte baisse du mois de janvier (liée sans doute à la hausse de la consommation à cette période). A la fin de l'année, toutefois, la progression de M1 s'est ralentie en glissement annuel, en raison du niveau élevé atteint en décembre 1995.■

Salaires

Progression assez sensible des salaires en 1996

Le taux de salaire horaire des ouvriers (TSH) a augmenté de façon relativement importante au cours de l'année 1996 : sa croissance en glissement annuel est en effet de 2,9% contre 2,3% l'année précédente. L'accélération est moins marquée en moyenne annuelle : selon l'enquête Acemo du ministère du Travail, le TSH a progressé de 2,5%, contre 2,4% en 1995. Compte tenu de l'accélération de l'inflation en 1996, liée à l'impact du relèvement du taux de la TVA, le TSH exprimé en termes réels a toutefois ralenti en 1996 (+0,5% après +0,7% en 1995). Le salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés a progressé en 1996 de 2,2% en moyenne annuelle, comme en 1995.

Le TSH a nettement progressé au premier semestre de 1996 (+1,9%). S'il est vrai qu'il augmente habituellement plus nettement à cette période de l'année qu'au second semestre, la hausse du premier semestre de 1996 reste exceptionnelle (et en tous les cas plus forte que celle enregistrée un an plus tôt). Plusieurs facteurs expliquent cette nette progression. D'abord, les augmentations accordées au second semestre de 1995 ont été très modérées (+0,6%), ce qui a probablement entraîné des phénomènes de ratrapping au semestre suivant. Ensuite, le SMIC a été revalorisé à deux reprises durant cette période. Les prix, en conséquence du



relèvement du taux de la TVA, ont significativement accéléré au cours de la première moitié de 1996 : le glissement annuel des prix à la consommation a atteint 2,4% en juin 1996, contre 2% en janvier. Cette évolution des prix a conduit, en application de l'échelle mobile, à une revalorisation du SMIC qui est intervenue dès le mois de mai (+2%). Le SMIC a fait l'objet d'une deuxième augmentation au mois de juillet (+0,5%). En

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER BRUT⁽¹⁾

| | (Évolution en %) | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------|------|------|--------------------|------|------|--|
| | Glissements semestriels | | | | Glissements annuels | | | | Moyennes annuelles | | | |
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 | |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | | |
| Indice brut | 1,3 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 1,7 | 2,7 | 0,0 | 1,5 | 2,7 | 1,4 | |
| Indice brut en francs constants | 0,5 | 0,2 | -1,1 | -0,7 | -0,3 | 0,1 | 0,7 | -1,8 | -0,2 | 1,0 | -0,6 | |
| Taux de salaire horaire ouvrier | 1,7 | 0,6 | 1,9 | 1,0 | 1,3 | 2,0 | 2,3 | 2,9 | 1,9 | 2,4 | 2,5 | |
| Taux de salaire horaire ouvrier en francs constants | 1,0 | -0,6 | 0,8 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 1,1 | 0,2 | 0,7 | 0,5 | |
| SMIC | 4,0 | 0,0 | 2,5 | 0,0 | 1,8 | 2,1 | 4,0 | 2,5 | 2,2 | 3,1 | 3,6 | |
| SMIC en francs constants | 3,2 | -1,3 | 1,4 | -0,7 | 1,0 | 0,4 | 2,0 | 0,7 | 0,5 | 1,3 | 1,5 | |
| Indice des prix à la consommation | 0,7 | 1,3 | 1,1 | 0,7 | 0,8 | 1,7 | 2,0 | 1,8 | 1,7 | 1,7 | 2,0 | |

■ Prévision

(1) Les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier.

DU TSH A LA MASSE SALARIALE

Le recours au chômage partiel : en 1996, d'après les premières estimations, il y aurait eu 11 millions de journées indemnisables, contre 10 millions en 1995 (on estime en général que la moitié environ de ces journées indemnisables sont effectivement indemnisées). La tendance à la hausse du chômage partiel, continue depuis juillet 1995, s'est inversée depuis janvier 1996. De janvier à juillet 1996, le nombre de journées indemnisables a oscillé autour du million (en données CVS), pour se stabiliser en septembre et octobre au niveau de 900 000 et baisser jusqu'à 780 000 journée en novembre. Les résultats provisoires de décembre indiquent une nouvelle hausse d'environ 890 000 journées. En dépit de cette forte hausse en moyenne annuelle, le recours au chômage partiel n'aurait pas influencé significativement la masse salariale en 1996 (on rappelle qu'il faut convertir le nombre de journées en équivalents plein-temps).

Selon le ministère du travail, la part des *heures supplémentaires* dans le total des rémunérations est passée de 1,1% en 1994 à 1,2% en 1995. L'effet sur l'évolution du salaire moyen a été estimé à +0,1 point. Selon la dernière enquête semestrielle du ministère du travail, les rémunérations des ouvriers pour heures supplémentaires sont restées stables d'avril 1995 à avril 1996. Sur l'année, il est possible que le nombre d'heures supplémentaires ait diminué, ce qui aurait un effet légèrement négatif sur la masse salariale.

Selon le ministère du travail, la part des *primes* dans la rémunération brute annuelle est de 14,8% en 1995 contre 14,7% en 1994. Il faut souligner la grande stabilité de la part des primes, la plupart d'entre elles suivant l'évolution générale des salaires. L'effet sur la masse salariale en 1995 a été légèrement positif (+0,1%). Toujours selon la dernière enquête semestrielle sur les gains des salariés, la part des primes est restée stable d'avril 1995 à avril 1996. Le ralentissement de l'activité économique en début d'année pourrait avoir freiné l'augmentation de ces compléments de rémunération au second semestre, même si les hausses des salaires de base sont restées modérées.

Tendanciellement, l'évolution de la *structure des qualifications* a un effet positif sur l'évolution du salaire moyen. En 1995, la hausse du salaire moyen liée à l'augmentation moyenne de la qualification estimée sur les salariés à temps complet à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE est évaluée à 0,3% après 0,7% en 1994. En 1996, cet effet pourrait être

un peu plus important compte tenu de la dégradation du marché du travail généralement plus nette pour les faibles qualifications (+0,4).

Enfin, *le travail à temps partiel* progresse tendanciellement parmi les salariés du secteur privé et l'accélération est nette, selon l'enquête Emploi, depuis 1991. La volonté des pouvoirs publics de développer le temps partiel s'est traduite en 1992 par une nouvelle mesure : la réduction des charges patronales en cas d'embauche à temps partiel ou de transformation de postes à temps plein en temps partiel. Le succès de cette mesure a probablement contribué à l'essor du temps partiel entre 1992 et 1994. Après cette montée en charge, cette mesure a atteint un rythme de croisière en 1995. Si le temps partiel est surtout une forme de travail féminin, il représente une proportion croissante des embauches des jeunes. Il traduit une transformation des modes d'embauche et des pratiques des entreprises. Selon une étude de la DARES, cette progression du temps partiel chez les jeunes explique une part importante de la diminution de leurs salaires mensuels à l'embauche : d'une part, elle provoque une baisse de la durée du travail et donc des salaires mensuels, d'autre part les taux de salaire sont en moyenne plus faibles dans les emplois à temps partiel, principalement en raison de leur moindre qualification. Ces emplois sont concentrés dans le secteur tertiaire (commerce de détail alimentaire, hôtels cafés restaurants, transports, entreprises de nettoyage), et il est plus fréquemment pratiqué dans les professions non qualifiées. En 1996, l'augmentation du travail à temps partiel devrait se poursuivre. Son effet sur la masse salariale pourrait être du même ordre que l'année passée (-0,3 point).

| | 1995 | 1996 |
|---------------------------------------|------|------|
| TSH (en %) | 2,4 | 2,5 |
| Salaire mensuel de base (en %) | 2,2 | 2,2 |
| Effet de structure des temps complets | +0,3 | +0,4 |
| Effet du chômage partiel | +0,1 | 0,0 |
| Effet des heures supplémentaires | +0,1 | 0,0 |
| Effet des primes | +0,1 | 0,0 |
| Effet global du temps partiel | +0,2 | -0,3 |
| Salaire moyen par tête (en %) | 1,9 | 2,4 |
| Masse salariale | 3,7 | 2,7 |

moyenne annuelle, le SMIC a progressé de 3,6% en 1996 (contre 3,1% en 1995). Enfin, les négociations salariales portant sur l'ensemble des salaires ont pu prendre en compte l'accélération de l'inflation, la revalorisation du SMIC et, peut-être, la création de la CRDS. D'ailleurs, les augmentations négociées au premier semestre de 1996 ont été plus favorables qu'au premier semestre de 1995.

Au second semestre de 1996, l'augmentation du TSH a été limitée à 1%. Ce ralentissement, habituel en seconde partie d'année, est moins marqué qu'il ne l'était en 1995.

Au total, en 1996, dans le secteur privé, le salaire moyen par tête a progressé, en moyenne annuelle, à un rythme plus rapide qu'en 1995 (2,4% contre 1,9%). L'impact négatif du développement de l'emploi à temps partiel serait plus que compensé par la hausse des qualifications moyennes. Le chômage partiel n'a que peu évolué et l'évolution de la part des primes et des heures supplémentaires n'ont pas eu d'effets significatifs sur le SMPT.

Toutefois, compte tenu d'une progression moindre des effectifs (en moyenne annuelle), la masse salariale versée par les entreprises non financières, non agricoles hors GEN a ralenti en 1996 (2,7% après 3,7% en 1995).

DU TAUX DE SALAIRE HORAIRE À LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES

(Évolution en %)

| | Moyennes semestrielles | | | | | Glissements annuels | | | Moyennes annuelles | | |
|--|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------|------|--------------------|------|------|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | |
| Taux de salaire horaire ⁽¹⁾ | 1,1 | 0,7 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 2,0 | 1,8 | 2,6 | 1,9 | 1,9 | 2,3 |
| Effectifs | 1,0 | 0,6 | -0,1 | 0,0 | 0,2 | 1,1 | 1,3 | -0,1 | -0,3 | 1,7 | 0,2 |
| Masse salariale des ENFNA hors GEN ⁽²⁾ | 2,0 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 3,5 | 3,1 | 2,6 | 2,1 | 3,7 | 2,7 |
| SMPT ^{**} des ENFNA hors GEN [*] | 1,0 | 0,7 | 1,4 | 1,3 | 1,1 | 2,4 | 1,8 | 2,6 | 2,5 | 1,9 | 2,4 |

■ Prévision.

(1) Ces données sont évaluées en milieu de trimestre avec une CVS et la pondération des Comptes Trimestriels.

(2) Données construites à partir des 2 indicateurs précédents et incluant des effets de structure (GVT, qualification, etc).

(*) Entreprises non financières non agricoles hors grandes entreprises nationales.

(**) Salaire moyen par tête.

Dans la Fonction Publique, le gel de l'indice de traitement brut a ralenti la progression des salaires. Toutefois, l'effet en année pleine de la revalorisation de novembre 1995 (+1,4%), ainsi que l'impact des effets de structure (GVT positif et solde entrées-sorties) ont fait progresser le salaire moyen par tête de 2,5% en 1996 (après 3,5% en 1995).

Augmentations modérées au premier semestre 1997

Le TSH devrait progresser de 1,3% au premier semestre de 1997, soit une légère accélération par rapport au second semestre de 1996 (+1%). Toutefois, par rapport au premier semestre de 1996 (auquel il faudrait le comparer, dans la mesure où les augmentations de salaire sont traditionnellement plus fortes au cours de la première moitié de l'année), le TSH marquerait un ralentissement assez net. Les facteurs à l'oeuvre au début de 1996 ne joueraient plus. En particulier, le glissement annuel des prix devrait poursuivre son ralentissement au cours du premier semestre de 1997.

Dans ce contexte, le SMIC ne serait pas revalorisé avant le mois de juillet. En outre, la baisse de 1,3% des cotisations maladie versées par les salariés pourrait limiter l'intensité des revendications salariales.

Dans l'hypothèse d'une application stricte de la loi, c'est-à-dire sans «coup de pouce» et en tenant compte de l'évolution des prix hors tabac et de l'indexation sur la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du TSH jusqu'en avril 1997, la hausse du SMIC en juillet 1997 serait limitée à environ 1,8%.

Par ailleurs, la décision prise par le gouvernement d'accorder une augmentation générale de 0,5% au 1^{er} mars 1997 contribuerait à la hausse des salaires de la Fonction Publique.

Au premier semestre de 1997, le SMPT du secteur privé ralentirait (+1,1% après +1,3% au second semestre de 1996), et la masse salariale se stabiliseraient également, à +1,3%. La hausse des effectifs sera compensée par une légère baisse de la durée du travail liée à la progression des emplois à temps partiel. ■

Revenus des ménages

Le pouvoir d'achat du revenu accélérerait au premier semestre de 1997...

Le pouvoir d'achat du revenu des ménages a enregistré une faible progression en 1996 (+0,2% après +2,7% en moyenne annuelle en 1995). Il a subi d'abord les effets du ralentissement économique : la stagnation des effectifs salariés après une hausse en 1995 a entraîné une décélération de la masse salariale. Ensuite, la baisse des taux d'intérêt s'est traduite par un ralentissement sensible des revenus nets de la propriété et de l'entreprise. Enfin, la croissance plus rapide des prélèvements obligatoires, essentiellement en raison de la création de la contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), a pesé sur l'évolution des revenus.

Le pouvoir d'achat du RDB progresserait de 1% au premier semestre de 1997, après 0,1% au second semestre de 1996. Il serait principalement soutenu par l'allégement de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, les cotisations sociales diminueraient en raison de l'abaissement de 1,3 point du taux de cotisation d'assurance-maladie des salariés. En contrepartie le taux de la CSG a été relevé de 1 point. Au total,

l'ensemble des prélèvements obligatoires décélérerait fortement, à 0,2% au premier semestre, contre 2,0% au second semestre de 1996 et 3,1% au premier semestre de 1996. Cette évolution expliquerait, à elle seule, la quasi totalité de l'accélération du pouvoir d'achat au début de cette année (0,8 point pour une accélération de 0,9 point).

... et les prélèvements obligatoires ralentiraient

En 1996, en raison du ralentissement de la masse salariale, les cotisations sociales effectives versées par les ménages se sont accrues à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+3,7%, après +4,3% en moyenne annuelle en 1995), malgré la hausse de plusieurs taux de cotisations sociales. La cotisation d'assurance maladie sur les pensions de vieillesse a été augmentée de 1,2 point à compter du 1er janvier 1996. Son taux est respectivement porté à 2,6% (contre 1,4%) sur les retraites de base du régime général de la Sécurité Sociale et à 3,6% (contre 2,4%) sur les retraites complémentaires (les retraités appartenant à un foyer fiscal non

DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES À CELLE REÇUE PAR LES MÉNAGES

| | Moyennes semestrielles | | | | | | Glissements annuels | | | Moyennes annuelles | | | (Évolution en %) | |
|---|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----|---------------------|------------|------------|--------------------|------------|------------|------------------|--|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 | | |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | | | | |
| | Entreprises non financières (66 %) | 1,9 | 1,3 | 1,3 | 1,1 | 1,2 | 3,3 | 3,0 | 2,3 | 2,0 | 3,5 | 2,5 | | |
| dont : ENFNA ⁽¹⁾ hors GEN ⁽²⁾ (59,5 %) | 2,0 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | | 3,5 | 3,1 | 2,6 | 2,1 | 3,7 | 2,7 | | |
| GEN ⁽²⁾ (5,5 %) | 0,7 | 1,1 | 0,4 | -0,5 | 0,1 | | 1,5 | 2,0 | -0,6 | 1,2 | 1,5 | 0,7 | | |
| Agriculture (1 %) | 1,3 | 1,2 | 0,9 | 1,0 | 0,8 | | 0,4 | 2,5 | 2,0 | 0,6 | 2,2 | 2,0 | | |
| Entreprises d'assurances, organismes et administrations privées (5 %) | 0,7 | 0,6 | -0,4 | 0,0 | 1,1 | | 0,7 | 1,1 | -0,1 | 0,7 | 1,5 | -0,1 | | |
| Administrations publiques (27,5 %) | 2,8 | 1,7 | 1,5 | 0,6 | 1,1 | | 3,7 | 4,7 | 1,7 | 3,5 | 4,5 | 2,7 | | |
| Ménages hors EI, reste du monde (1,5 %) | 2,2 | 1,9 | 3,5 | 4,5 | 2,0 | | 8,1 | 4,3 | 7,5 | 7,0 | 6,0 | 6,8 | | |
| Masses salariales brutes reçues par les ménages (100 %) | 2,2 | 1,3 | 1,6 | 1,0 | 1,2 | | 3,4 | 3,4 | 2,4 | 2,4 | 3,8 | 2,7 | | |

Prévision.

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1994.

(1) Entreprises non financières non agricoles.

(2) Grandes entreprises nationales.

POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES

(Évolution en %)

| | Moyennes semestrielles | | | | | | Glissements annuels | | | Moyennes annuelles | | |
|--|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------|---------------------|------------|------------|--------------------|------------|--|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 | |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | | |
| Salaires bruts (53,5 %) | 1,3 | 0,5 | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 1,4 | 1,7 | 0,8 | 0,3 | 2,1 | 0,9 | |
| Prestations sociales (36 %) | 0,3 | 2,2 | 0,1 | 0,7 | 0,2 | 1,5 | 2,3 | 1,1 | 0,8 | 2,0 | 1,6 | |
| Excédent brut des ménages (26%) | 1,2 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 2,4 | 1,3 | 1,2 | 1,3 | 2,2 | 1,2 | |
| Revenu de la propriété et de l'entreprise et Assurance (7,0 %) | 6,6 | 2,1 | -1,9 | 0,1 | 1,9 | 8,6 | 6,5 | -1,4 | 5,0 | 10,4 | -0,9 | |
| Prélèvements sociaux et fiscaux (-22 %) | 1,3 | 1,8 | 3,1 | 1,9 | -1,7 | -1,9 | 5,3 | 3,4 | 1,7 | 2,0 | 5,0 | |
| <i>dont : Cotisations des salariés (-9,5 %)</i> | 1,8 | 2,2 | 1,9 | 0,4 | -7,6 | 1,1 | 4,6 | 1,6 | 0,8 | 3,3 | 3,2 | |
| <i>Cotisations des non salariés (-2,5 %)</i> | -1,5 | -0,6 | 3,2 | -5,5 | 0,2 | 1,3 | -1,6 | -3,9 | -2,2 | -0,2 | 0,0 | |
| <i>Impôts sur le revenu + CSG (-10,5 %)</i> | 1,6 | 2,0 | 4,2 | 4,8 | 3,1 | -5,3 | 7,6 | 6,8 | 3,4 | 1,4 | 7,8 | |
| Revenu disponible brut (100 %) | 1,3 | 1,0 | -0,3 | 0,1 | 1,0 | 2,9 | 1,4 | 0,3 | 0,8 | 2,7 | 0,2 | |
| Déflateur : prix de la consommation des ménages | 0,9 | 0,7 | 1,0 | 0,7 | 0,7 | 2,0 | 1,6 | 1,6 | 2,1 | 1,6 | 1,7 | |

■ Prévision.

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1994.

imposable sont toutefois exonérés). De même, la cotisation d'assurance maladie sur les allocations de chômage a été augmentée dans les mêmes proportions, soit un taux de 2,6% (contre 1,4%) le 1er janvier 1996. Cependant, les personnes dont l'allocation de chômage est inférieure au SMIC sont exonérées de cette cotisation. Les taux de cotisations des salariés aux régimes de retraite complémentaire ont également augmenté en 1996⁽¹⁾.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine ont progressé fortement en 1996 (+9,6%, après +3,0% en moyenne annuelle en 1995), du fait de l'instauration de la CRDS à compter du 1er février de 1996 et de la hausse des taxes locales (taxes d'habitation et taxes foncières).

Au début de l'année 1997, l'évolution des prélèvements obligatoires contribuerait au contraire au soutien du revenu des ménages essentiellement à cause de l'allégement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Par ailleurs, à compter du 1er janvier de 1997, le taux de cotisation maladie des salariés baisse de 1,3 point. En contrepartie, la contribution sociale généralisée (CSG) est portée de 2,4% à 3,4%. Ceci s'accompagne d'un élargissement de son assiette. Mais il faut tenir compte du fait que ce point supplémentaire est le plus souvent déductible de l'impôt sur le revenu. Les retraités qui acquittent une cotisation maladie seront également redevables d'un point supplémentaire de CSG et leur taux de cotisation maladie augmentera de 0,2 point au 1er janvier 1997 (au lieu de 1,2 point initialement prévu lors de la réforme de la Sécurité Sociale). De plus, conformément aux accords ARRCO/AGIRC, les taux contractuels minimum de l'ARRCO et l'AGIRC pour les salariés augmentent respectivement de 0,5 point (passant de 4,5% à 5%) et

Contributions à la variation du taux de croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

(en points)

| | Moyennes semestrielles | | | | | |
|---|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | |
| Contributions des ressources | | | | | | |
| Rémunération des salariés | 0,3 | -0,7 | 0,1 | -0,2 | 0,1 | |
| Prestations sociales | -0,3 | 0,7 | -0,7 | 0,2 | -0,2 | |
| Excédent brut d'exploitation | 0,0 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Revenus propriété / entreprise | 0,5 | -0,3 | -0,4 | 0,1 | 0,1 | |
| Autres ressources | 0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | |
| Total (1) | 0,6 | -0,6 | -1,0 | 0,2 | 0,0 | |
| Contributions des charges* | | | | | | |
| Cotisations sociales | -0,1 | 0,2 | -0,2 | 0,4 | 0,6 | |
| Impôts sur le revenu / patrimoine | -0,4 | 0,0 | -0,2 | -0,1 | 0,2 | |
| Revenus propriété / entreprise | -0,4 | 0,0 | 0,2 | -0,1 | -0,1 | |
| Autres charges | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | |
| Total (2) | -1,0 | 0,2 | -0,3 | 0,3 | 0,8 | |
| Variation du taux de croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (1+2) | -0,4 | -0,4 | -1,3 | 0,5 | 0,9 | |

■ Prévision.

* Une contribution positive traduit, pour les charges, un ralentissement du poste correspondant.

(1) Le taux minimum contractuel de cotisations de l'ARRCO assis sur les salaires dont l'assiette s'étend jusqu'à trois fois le plafond de la Sécurité Sociale, qui est depuis le 1er janvier 1995 de 4% a été porté à 4,5% à compter du 1er janvier 1996. De plus, le taux contractuel minimum de cotisation AGIRC applicable aux tranches B (au-dessus du plafond) et C des rémunérations des cadres salariés a été porté à 13% à compter du 1er janvier 1996 (+1 point).

LES TRANSFERTS SOCIAUX REÇUS ET VERSÉS PAR LES MÉNAGES

| | Moyennes semestrielles | | | | | | Glissements annuels | | | Moyennes annuelles | | |
|---|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|---------------------|------------|------------|--------------------|------------|------------|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | | |
| Prestations sociales reçues par les ménages (100 %) | 1,2 | 2,9 | 1,1 | 1,4 | 0,9 | | 3,5 | 4,0 | 2,8 | 2,9 | 3,7 | 3,3 |
| Versées par les organismes de Sécurité Sociale (76 %) | 1,8 | 2,4 | 1,7 | 1,2 | 1,2 | | 2,8 | 3,9 | 2,8 | 2,0 | 3,7 | 3,6 |
| dont : Régime général (41 %) | 2,5 | 3,0 | 1,4 | 1,2 | 1,1 | | 3,9 | 5,0 | 2,5 | 2,6 | 4,9 | 3,5 |
| Versées directement par les employeurs (13 %) | 1,1 | 4,0 | 0,8 | 0,8 | 1,5 | | 3,4 | 5,1 | 3,0 | 2,9 | 3,7 | 3,1 |
| Autres prestations versées par les administrations (11 %) | -2,5 | 4,9 | -2,1 | 3,3 | -1,4 | | 7,8 | 2,7 | 2,1 | 9,1 | 3,8 | 1,9 |
| Total des prélèvements sociaux | 2,7 | 1,1 | 2,7 | 0,8 | 1,2 | | 2,7 | 3,7 | 3,4 | 4,3 | 4,3 | 3,7 |
| Cotisations sociales effectives versées par les ménages (100 %) | 2,6 | 1,2 | 2,7 | 0,8 | -1,6 | | 2,8 | 3,7 | 3,5 | 2,3 | 4,3 | 3,7 |
| dont : Cotisations des employeurs ⁽¹⁾ (59%) | 3,1 | 0,3 | 2,4 | 1,4 | 1,2 | | 2,5 | 2,8 | 4,4 | 2,3 | 4,3 | 3,2 |
| Cotisations des salariés (33 %) | 2,7 | 2,9 | 2,9 | 1,1 | -6,9 | | 3,1 | 6,4 | 3,2 | 3,0 | 5,0 | 5,0 |
| Cotisations des non salariés (8 %) | -0,7 | 0,1 | 4,2 | -4,9 | 0,9 | | 3,3 | 0,0 | -2,3 | -0,1 | 1,4 | 1,7 |

■ Prévision

(1) Les cotisations employeurs sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale ; elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

NB : les données entre parenthèses donnent la part du poste dans le total en 1994.

de 1 point (passant de 13% à 14%). Une contribution de 0,07% assise sur la totalité des rémunérations perçues par les cadres salariés est instaurée à compter du 1er janvier 1997. Cette mesure a été prise dans le cadre d'assainissement des comptes de l'AGIRC. A compter du 1er janvier 1997, le taux de cotisation d'assurance-chômage pour les salariés et les employeurs diminue de 0,42 point. Ainsi, le taux de cotisation des salariés pour une rémunération inférieure au plafond de la Sécurité Sociale est porté de 2,42% à 2,21%, soit une baisse de 0,21 point. Au total, les cotisations sociales effectives versées par les ménages diminueraient de 1,6% au premier semestre de 1997.

Finalement, l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu et le patrimoine et cotisations sociales) ralentiraient fortement au premier semestre de 1997 (+0,2% après +2,0% au second semestre de 1996 et +3,1% au premier semestre de 1996).

Les revenus d'activités accéléreraient au premier semestre de 1997...

En 1996, la masse salariale dans le secteur des Entreprises Non Financières Hors GEN a enregistré une décélération (+2,7% après +3,7% en moyenne annuelle en 1995). Cette évolution s'explique par la stagnation en moyenne annuelle des effectifs salariés dans le secteur privé (+0,2%) après une hausse importante en 1995 (+1,7%). Dans les administrations publiques, le gel de l'indice de traitement brut a entraîné une sensible décélération de la masse salariale de ce secteur (+2,7% après

+4,5% en 1995). Au total, la masse salariale brute reçue par les ménages a ralenti en 1996 (+2,7%, après +3,8% en moyenne annuelle en 1995).

Au premier semestre de 1997, la masse salariale du secteur privé progresserait (+1,3%) au même rythme qu'au semestre précédent. L'augmentation de 0,5% au 1er mars 1997 de l'indice de traitement brut entraînerait une progression de la masse salariale versée par les administrations publiques plus rapide que fin 1996.

Le ralentissement de l'activité économique a pesé sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises individuelles: celui-ci a fortement décéléré en 1996 (+0,8% après +2,1% en 1995). Au premier semestre de 1997, la reprise de l'activité économique entraînerait à l'inverse une accélération de l'EBE des entreprises individuelles (+0,6% après +0,3% au second semestre de 1996).

... tout comme ceux de la propriété et de l'entreprise...

La progression des revenus nets de la propriété et de l'entreprise reçus par les ménages a été moins soutenue en 1996 qu'en 1995 (+3,3%, après +13,6% en moyenne annuelle en 1995). La baisse des charges d'intérêt n'a pas contrebalancé la diminution des intérêts effectifs reçus par les ménages. Ceux-ci ont en effet diminué de 3,0% après avoir augmenté de 12,5% en 1995. Le ralentissement apparaît toutefois limité compte tenu de l'ampleur de la baisse des taux d'intérêt : cela s'explique sans doute par d'importants mouvements de réallocation de l'épargne des ménages vers des placements mieux rémunérés.

Les revenus nets de la propriété et de l'entreprise continueraient ainsi de croître au début de 1997 (+2,5% après +1,6% au semestre précédent) en raison du dynamisme des intérêts des contrats d'assurance-vie et de la hausse des dividendes et autres revenus des sociétés.

... alors que la croissance des prestations sociales serait modérée

Les prestations sociales versées aux ménages ont ralenti légèrement en 1996 (+3,3% en moyenne annuelle, après +3,7% en 1995) du fait de la mise en place progressive des mesures prises pour le redressement des comptes sociaux. Les prestations maladie, maternité, invalidité et décès ont décéléré en 1996 (+3,1%, après +4,6% en 1995). Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales ont également été freinées (+3,7% après +5,4% en 1995) en raison du gel de la base mensuelle d'allocations familiales servant au calcul des prestations familiales et de la mise en place de nouvelles conditions de ressources pour l'attribution de certaines prestations (Allocation Pour Jeune Enfant, par exemple). La croissance des prestations familiales a cependant été soutenue par la forte demande par les ménages des prestations nouvelles ou modifiées créées par la loi «famille» du 25 juillet 1994. Il s'agit de l'Allocation Parentale d'Education (APE), de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED) et de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA). Les prestations vieillesse ont également ralenti en 1996 (+3,7% après +4,9% en 1995), du fait de la réforme de la branche vieillesse intervenue en 1993 et ceci malgré les revalorisations des pensions plus importantes qu'en 1995 (+2% au 1er janvier 1996 contre +1,2% au 1er janvier 1995 et +0,5% au 1er juillet 1995). L'allocation de rentrée scolaire (ARS) a été majorée pour la quatrième année consécutive, mais seulement doublée par rapport à l'obligation légale et non triplée, comme cela avait été le cas des trois années précédentes. Les prestations versées par les régimes de retraites complémentaires (ARRCO pour les salariés non cadres et AGIRC pour les salariés cadres) ont enregistré une décélération en 1996 (+4,6% après +5,6% en 1995). Les retraites complémentaires n'ont en effet été revalorisées que de 1,5% au 1er janvier 1996. En revanche, les prestations chômage versées par

l'UNEDIC ont augmenté en 1996 (après une baisse de 8,9% en moyenne annuelle en 1995) en raison de la dégradation du marché du travail.

Au premier semestre de 1997, les prestations sociales ralentiraient (+0,9% après +1,4% au second semestre de 1996).

La date de versement de l'ARS explique la majeure partie de cette décélération. L'ARS qui a été majorée une nouvelle fois en 1996 n'est versée qu'une fois par an, au mois d'août. Par ailleurs, les prestations chômage seraient très sensiblement freinées, en liaison avec le ralentissement prévu du chômage au début de cette année. Cependant, les accords paritaires du 19 décembre 1996⁽²⁾ se traduirait par le versement de prestations plus importantes aux allocataires en 1997. Les autres prestations sociales évoluerait à un rythme voisin de ceux de la fin de l'année 1996.

L'application des mesures de la réforme de la Sécurité Sociale se traduirait par un ralentissement des prestations versées par la CNAMTS. Les prestations versées par la CNAV augmenteraient au même rythme qu'à la fin de 1996 malgré une revalorisation des pensions au 1er janvier 1997 de 1,2%. Les prestations de retraites complémentaires versées par l'AGIRC et l'ARRCO accéléreraient en début d'année en raison de la revalorisation de 0,5% du point de retraite des cadres au 1er janvier 1997. La croissance des prestations familiales se stabiliserait en début d'année (+1,4% au premier semestre de 1997) du fait de la revalorisation de 1,42% de la base mensuelle d'allocation familiale (BMAF). La réforme de la protection sociale sur la branche famille se traduirait par un rythme de croissance moins soutenu que dans les années passées.■

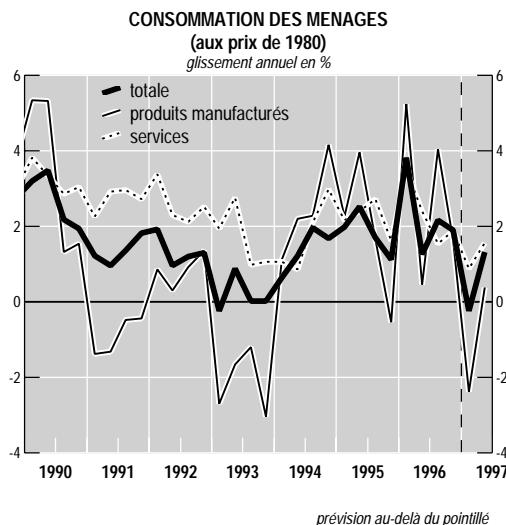
(2) Diverses mesures ont été prises : revalorisation de l'allocation plancher, allongement de la durée des paliers de dégressivité de l'allocation unique dégressive (AUD), maintien de l'AUD à taux plein jusqu'à 60 ans pour les allocataires ayant validé 160 trimestres à l'assurance-vieillesse, suppression de la dégressivité pour les allocataires justifiant d'une faible durée d'affiliation, allongement de l'indemnisation au taux plein pour les chômeurs de moins de 25 ans justifiant de 14 mois d'affiliation.

Consommation et épargne

La consommation des ménages progresse en 1996 de 2,3%

Après +1,4% et +1,8%, respectivement en 1994 et 1995, la consommation des ménages a progressé de 2,3% en 1996, malgré des déterminants mal orientés. La progression du pouvoir d'achat n'a été que de 0,3%. Le taux de chômage est passé en moyenne annuelle de 11,6% en 1995 à 12,4% en 1996. Enfin, la confiance des ménages, en dépit d'une remontée sur la fin de l'année, est restée à un bas niveau.

Dans ces conditions, c'est la réduction de l'effort d'épargne entre 1995 et 1996 qui a permis la progression de la consommation des ménages. Ainsi, le taux d'épargne est-il passé de 14,3% en 1995 à 12,5% sur l'ensemble de l'année 1996. L'épargne a joué ainsi son rôle stabilisateur traditionnel, c'est-à-dire qu'elle a servi de variable d'ajustement aux ménages pour atteindre le niveau désiré de consommation, dans un contexte de ralentissement du pouvoir d'achat, que les ménages ont peut-être perçu comme au moins en partie transitoire. Il reste que la baisse du taux d'épargne est forte. Elle est sans doute liée, au-delà de phénomènes exceptionnels (rattrapage après les grèves, primes en faveur de l'automobile), à l'évolution des marchés financiers et à leurs conséquences sur la richesse et les comportements d'épargne. Au contraire, de 1991 à la mi-1993, les évolutions du taux d'épargne avaient joué dans le sens inverse, dans la mesure où les ménages avaient augmenté par précaution leur épargne et ainsi aggravé l'effet du ralentissement de leur pouvoir d'achat sur la consommation.



La baisse du taux d'épargne est brutalement intervenue au premier trimestre et s'est accompagnée de forts mouvements de réallocation de placements financiers des ménages.

Cette hausse touche l'ensemble des postes...

La hausse de la consommation touche l'ensemble des postes et en premier lieu les biens manufacturés. La progression des dépenses dans ce secteur a en effet atteint 2,8%. Elle est en partie due à la forte augmenta-

CONSOMMATION TOTALE (Y COMPRIS NON MARCHANDE) ET PRINCIPALES COMPOSANTES

(Évolution en %)

| | Moyennes semestrielles | | | | | Glissements annuels | | | Moyennes annuelles | | |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------|------------|--------------------|------------|------------|
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | 1994 | 1995 | 1996 | 1994 | 1995 | 1996 |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | | | | | | |
| Consommation totale | 0,7 | 0,7 | 1,9 | 0,2 | 0,4 | 1,7 | 1,1 | 1,9 | 1,4 | 1,8 | 2,3 |
| - Alimentation (19,8 %) | 0,6 | 0,2 | 1,0 | 0,0 | 0,7 | -0,3 | 1,0 | 1,8 | 0,6 | 1,1 | 1,1 |
| - Énergie (9,0 %) | 0,9 | 1,2 | 1,4 | 1,7 | 0,7 | -7,9 | 5,0 | 3,1 | -2,2 | 1,6 | 2,8 |
| - Services (41,1 %) | 0,8 | 1,3 | 1,6 | 0,1 | 1,1 | 3,0 | 1,6 | 1,9 | 1,8 | 2,2 | 2,3 |
| - Produits manufacturés (30,1 %) | 0,7 | -0,1 | 2,9 | -0,1 | -0,9 | 4,2 | -0,5 | 1,6 | 2,4 | 1,8 | 2,8 |
| dont : Durables (8,6%) | 0,2 | -2,5 | 7,1 | 0,7 | -5,0 | 9,3 | -3,3 | 2,4 | 7,1 | 1,3 | 6,1 |
| Textile-cuir (6,5%) | -1,2 | -1,6 | 1,3 | -1,7 | 0,5 | -1,7 | -4,4 | 1,3 | -2,6 | -2,2 | -0,4 |
| Autres (15,0%) | 1,7 | 1,9 | 1,2 | 0,1 | 1,0 | 3,7 | 2,7 | 1,3 | 1,9 | 3,8 | 2,2 |

NB : Les données entre parenthèses donnent la part du poste en 1993.

Prévision

tion des achats d'automobiles, qui a atteint 9,5% en 1996, sous l'impulsion de la mise en place de la prime «qualité» en octobre 1995 et de la baisse des taux d'intérêt. La progression des produits manufacturés hors automobiles est plus faible en 1996 qu'en 1995 (+1,9% contre +2,3%). Les secteurs de l'électroménager et de l'ameublement connaissent des progressions plus faibles qu'en 1995 (respectivement +1,8% contre +2,4% et +0,1% contre +0,6%). La progression est vive cependant pour le secteur de l'électronique grand public, soutenue par les ventes de micro-ordinateurs et de téléphones portables : elle atteint 7,3% en 1996.

Les dépenses en produits énergétiques ont également connu une hausse de 2,8% en 1996, en raison de températures plus basses qu'en moyenne, que ce soit d'ailleurs au cours de l'hiver 1995/1996 ou de l'été.

La consommation dans le secteur des services augmente de 2,3% en 1996. Les transports y contribuent fortement. Les transports aériens augmentent en particulier cette année de 7,7% en partie sans doute à cause des baisses de prix consécutives à l'ouverture des lignes aériennes à la concurrence. Les dépenses dans le secteur des télécommunications, stimulées par le développement de la téléphonie mobile, progressent de 4,8%. Enfin, le secteur alimentaire progresse plus modérément de 1,1%.

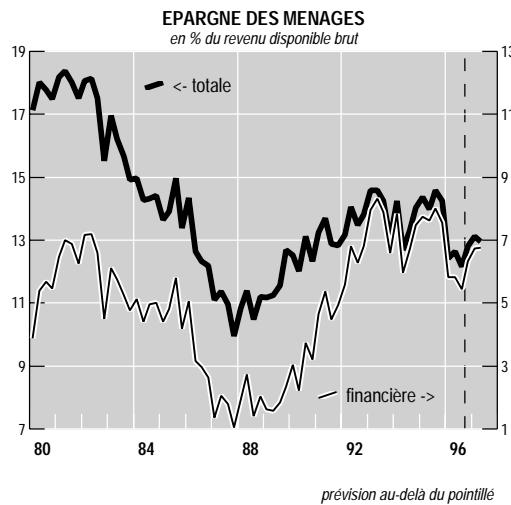
... et est acquise dès le premier trimestre de l'année

A la fin du premier trimestre, l'acquis pour 1996 de la consommation des ménages atteint 2,8%. La progression du premier trimestre est de 2,5%. Elle est particulièrement marquée pour les produits manufacturés. Limitée à ce seul champ, elle atteint en effet 2,9%. Les achats d'automobiles contribuent fortement à cette progression : ils augmentent de 18,3% au premier semestre de 1996, sous l'impulsion de la prime «qualité», mise en place en octobre 1995, et d'un report d'immatriculations dû aux grèves de décembre 1995. La progression est forte également pour le secteur de l'électronique grand public et dans une moindre mesure pour celui de l'électroménager. Elle est particulièrement nette pour des produits nouveaux, notamment micro-informatiques : sur l'ensemble du premier semestre, la hausse des dépenses en biens d'équipement ménager est de 1,6%, alors que pour les biens d'équipement professionnels (qui comprennent entre autres les produits micro-informatiques et le matériel téléphonique), elle est supérieure à 7%.

TAUX D'ÉPARGNE

| | (En %) | | | | | | | |
|---------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------|-----------------|------|
| | Niveaux semestriels | | | | | | | |
| | 1995 | | 1996 | | 1997 | | Niveaux annuels | |
| | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 2 nd S. | 1 ^{er} S. | 1997 | 1994 | 1995 |
| Taux d'épargne | 14,2 | 14,4 | 12,5 | 12,5 | 13,0 | | 13,6 | 14,3 |
| Taux d'épargne financière | 7,7 | 7,8 | 5,8 | 5,9 | 6,8 | | 7,0 | 7,7 |
| | | | | | | | | 12,5 |
| | | | | | | | | 5,9 |

■ Prévision



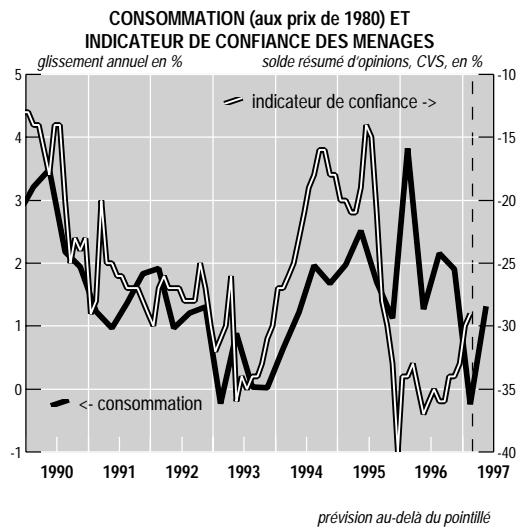
Les dépenses dans le secteur des services croissent elles-aussi assez nettement (+1,6%). Une partie de cette hausse, relative aux transports ferroviaires et urbains et au secteur postal peut être attribuée à un rattrapage après les mouvements sociaux de la fin de l'année précédente.

Au total, la consommation des ménages augmente de 1,8% sur l'ensemble du premier semestre de l'année 1996.

Les facteurs financiers ont sans doute largement contribué à ce rebond...

Au lendemain des mouvements sociaux de la fin de l'année 1995, la consommation des ménages a pu bénéficier de la levée des incertitudes sur le financement de la Sécurité Sociale et sur le niveau des prélèvements futurs. Les ménages ont probablement intégré dans les anticipations sur leurs charges futures l'effet de la maîtrise des dépenses de santé. L'enquête de conjoncture auprès des ménages ne met cependant en évidence qu'une amélioration passagère, en janvier 1996, des soldes d'opinions concernant les anticipations relatives au niveau de vie des Français, qui restent à de bas niveaux.

Par ailleurs, la baisse marquée des taux d'intérêt au début de cette année a conduit à une diminution des rendements de l'épargne et en particulier des placements à court terme comme les OPCVM monétaires, dont la fiscalité a par ailleurs été durcie, et les comptes



à terme. Une partie de l'épargne s'est donc naturellement réallouée vers des placements à long terme devenus plus rémunérateurs. Le surcroît d'épargne longue n'a cependant pas complètement compensé les désallocations opérées sur les placements courts. Une partie des liquidités ainsi libérées ont vraisemblablement été utilisées pour consommer. Parallèlement, la baisse des taux d'intérêt, a favorisé le recours aux crédits de trésorerie, mouvement entamé à la fin de l'année 1995.

L'évolution des marchés d'actions et d'obligations a fortement valorisé les stocks d'épargne des ménages. Sur le seul premier trimestre, les plus-values latentes sur leur patrimoine financier auraient atteint 420 Mds de F (voir dossier). Cet enrichissement spontané est susceptible d'avoir influencé la perception qu'ont les ménages de leur revenu permanent et a pu contribuer à soutenir la consommation.

... ainsi que l'évolution des prix

La hausse de la consommation au début de l'année 1996 ainsi que son maintien à de hauts niveaux doivent également être interprétés dans le contexte d'un ralentissement des prix de nombreux produits au début de l'année 1996.

Il apparaît ainsi que de nombreux secteurs où le volume de la consommation a fortement progressé ont connu un ralentissement ou une baisse de prix conséquents. L'automobile en fournit l'exemple le plus clair : la prime «qualité» a été généralement doublée par des primes «constructeurs». Les ventes de téléphones portables ont également bénéficié des baisses de prix consécutives aux stratégies offensives des opérateurs sur le marché des télécommunications. L'évolution de la fréquentation des transports aériens s'inscrit dans le même type de phénomène après l'ouverture des lignes intérieures à la concurrence. Comme en 1995, les prix des micro-ordinateurs ont fortement baissé. Enfin, dans le textile-habillement, les achats se sont de plus en plus concentrés sur les périodes de solde.

La consommation s'est maintenue au second semestre de 1996...

Au second semestre de 1996, la consommation des ménages a légèrement augmenté (+0,2%). L'évolution est de +0,1% dans les secteurs des services. La consommation alimentaire est restée stable. Seules les dépenses énergétiques continuent à afficher une hausse soutenue (+1,7% après +1,4% au premier semestre).

Enfin, la consommation des ménages en biens manufacturés stagne également (-0,1%), sur le semestre, avec un profil trimestriel particulièrement heurté (+2,7% au troisième trimestre et -3,7% au quatrième). Ce profil s'explique en grande partie par les achats d'automobiles, la période de validité de la prime «qualité» arrivant à son terme à la fin du troisième trimestre. Hors automobiles, les dépenses en produits manufacturés augmentent en effet de 0,3% et diminuent de 0,4% au quatrième.

... et progresserait modérément au premier semestre de 1997

Au premier semestre de 1997, la consommation des ménages devrait être favorisée par l'accélération du pouvoir d'achat. Celui-ci devrait en effet bénéficier de l'effet des nouvelles mesures fiscales : baisse du barème de l'impôt sur le revenu et des cotisations maladie, compensée par l'augmentation d'un point de la CSG et l'élargissement de l'assiette de cette dernière, qui, globalement, devraient avoir un impact positif sur l'évolution du revenu des ménages.

Ensuite, la remontée régulière de l'indicateur résumé de confiance des ménages observée depuis le mois de septembre 1996, ainsi que l'amélioration des anticipations sur le chômage, pourraient se matérialiser par une poursuite des achats de biens durables, en particulier pour les biens pour lesquels les taux d'équipement restent faibles. Par ailleurs, les achats de biens d'équipement plus traditionnels (ameublement, biens électro-ménagers, produits «bruns») devraient continuer de croître après plusieurs années de stagnation entre 1991 et 1994. La très forte augmentation des achats de logements anciens et neufs constatés à la fin de l'année 1996 devrait entraîner des achats supplémentaires dans ces secteurs. Les dépenses dans les services devraient continuer de progresser de façon soutenue dans les télécommunications, les transports aériens et le tourisme.

Cependant, la hausse de la consommation devrait rester assez modérée au premier semestre. Certes, le pouvoir d'achat accélère, les anticipations des ménages se redressent progressivement et les marchés financiers sont toujours bien orientés. Mais l'accélération du pouvoir d'achat est en partie transitoire (modification des prélèvements obligatoires en début d'année) et la consommation automobile souffre en ce début d'année des effets décalés des primes successives incitant à la mise au rebut (voir encadré).■

Les primes à l'automobile : éléments de mise en perspective démographique*

Deux mécanismes de primes ont successivement visé à stimuler la demande automobile en accélérant le renouvellement des véhicules. Tout d'abord la prime à la casse, dite «prime Balladur», de février 1994 à fin juin 1995. Lors de cette période 876 000 primes, de 5 000 F, avec en général une remise du constructeur d'un montant équivalent, ont été accordées lors de la mise au rebut d'un véhicule de plus de 10 ans contre l'achat d'un véhicule neuf. Ensuite, la prime qualité, dite «prime Juppé» a été mise en place de fin octobre 1995 à fin septembre 1996, période pendant laquelle environ 730 000 primes de 5 000 ou 7 000 F, selon la cylindrée, ont été accordées pour la mise au rebut d'un véhicule d'un véhicule de plus de 8 ans, avec également une remise équivalente de la part du constructeur.

L'appréciation de l'effet de ces primes suppose d'évaluer ce qui se serait passé en leur absence. En d'autres termes combien de véhicules auraient été mis spontanément au rebut et remplacés par un véhicule neuf. En observant le nombre de primes distribuées on pourrait alors, par différence, estimer l'effet des primes.

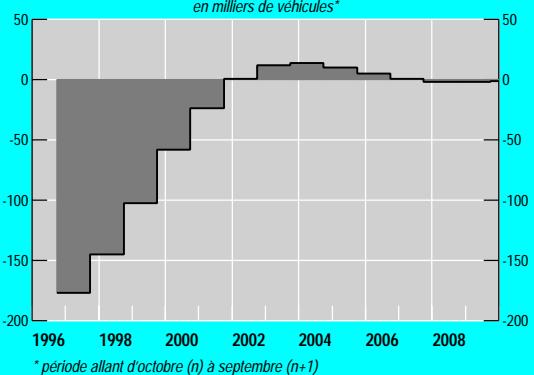
L'évolution des mises au rebut dépend a priori de multiples facteurs d'ordre démographique (vieillissement du parc) technique (augmentation de la durée de vie des véhicules) juridique (contrôle technique) et économique (prix relatifs, situation conjoncturelle).

Les travaux menés à la Direction de la Prévision en particulier par Bernard Gautier (1) ont permis de donner une mesure des composantes démographiques moyennes intervenant dans le processus de renouvellement en estimant une loi moyenne de survie, à partir des enquêtes de conjoncture auprès des ménages menées par l'Insee.

Il est possible à partir de cette loi de survie et de la connaissance de la série des immatriculations d'estimer un effet moyen des primes sur les immatriculations observées pendant les deux dernières années et les années à venir, les autres facteurs intervenant dans les décisions de renouvellement étant supposés constants. Il s'agit d'un *exercice d'école* et on ne peut qualifier son résultat d'estimation des effets de la mesure. Mais il permet d'apprécier qualitativement la nature des phénomènes engendrés par la prime et de montrer que leur ordre de grandeur peut être important.

On peut ainsi estimer le nombre de voitures qui auraient spontanément été déclassées au cours de la période de validité des primes et remplacées directement (par les pro-

EFFET DES RENOUVELLEMENTS ANTICIPÉS LIÉS AUX PRIMES SUR LES IMMATRICULATIONS NEUVES FUTURES
en milliers de véhicules*



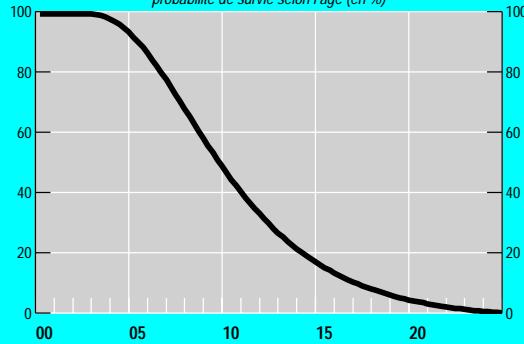
priétaires des véhicules mis au rebut) par un véhicule neuf : ce nombre correspond à l'importance de l'effet d'aubaine. La loi de survie fournit le nombre de véhicules mis au rebut sur une période donnée. On a supposé que la proportion de ceux qui étaient directement remplacés par un véhicule neuf était de 31% (part des ventes de véhicules correspondant à des ventes de véhicules neufs). On trouve ainsi un total de 620 000 sur les deux périodes de validité des primes. Cette évaluation constitue sans doute un majorant de l'effet d'aubaine : les véhicules mis au rebut sont vraisemblablement le plus souvent remplacés par des véhicules d'occasion.

Le nombre de primes distribuées étant de 1 600 000 on peut en déduire par différence leur effet net, soit environ 980 000 véhicules. Enfin, on a supposé conventionnellement que la structure démographique des véhicules mis au rebut de façon anticipée était identique à celle des voitures de plus de huit ans (ou de 10 ans pour la prime «à la casse»).

On peut alors comptabiliser pour chaque période d'un an (commençant en octobre de l'année n jusqu'à septembre de l'année n+1, pour n commençant en 1996), le nombre de ces renouvellements anticipés qui auraient été spontanément effectués à ce moment là (et qui représentent donc autant d'immatriculations en moins). Il faut également tenir compte des renouvellements des voitures achetées pendant la période des primes. On constate (*cf. graphique*) un effet négatif important en début de période (surtout la première année) qui s'atténue fortement ensuite pour s'inverser au moment où doivent être renouvelés les véhicules immatriculés pendant la période de validité des primes.

Cet effet serait plus important en début de période mais de plus courte durée si on supposait que les véhicules renouvelés de façon anticipée pendant les primes étaient en beaucoup plus mauvais état que la moyenne des véhicules de plus de 8 ans (ou 10 ans). Ces véhicules auraient en effet dû, en l'absence de primes, être remplacés plus tôt que cela n'a été supposé. Nous sommes de toute évidence actuellement dans la période où joue cet effet négatif.

LOI DE SURVIE MOYENNE DES VÉHICULES
probabilité de survie selon l'âge (en %)



(1) Le marché automobile : un cycle spécifique. Économie et Statistique N°282 1995-2

* Cet encadré a été préparé par V. Champain (Direction de la Prévision).